



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-quatrième session

Rome, 29 septembre - 3 octobre 2014

Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants

Résumé

L'élevage joue un rôle majeur dans la croissance de l'agriculture mondiale et représente environ 43 pour cent du produit intérieur brut agricole.

Dans la Déclaration d'éradication mondiale de la peste bovine, la Conférence de la FAO¹, à sa trente-septième session (2011), «encourage la FAO à tirer le meilleur parti de la réussite de l'éradication de la peste bovine et à appliquer les enseignements tirés afin de prévenir d'autres maladies représentant une menace pour la sécurité alimentaire, la santé publique, et la pérennité des systèmes agricoles et du développement rural». La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie virale qui décime les élevages ovins et caprins; elle appartient à la même famille que la peste bovine; la plupart des outils mis en place pour combattre la peste bovine peuvent être adaptés et utilisés pour lutter efficacement contre la peste des petits ruminants. Le cheptel ovin et caprin joue un rôle primordial dans les moyens de subsistance, le régime nutritionnel et la sécurité alimentaire de millions d'éleveurs, de commerçants et de consommateurs. L'apparition ou la présence de maladies infectieuses à fort impact chez les populations de petits ruminants dans les systèmes d'exploitation dépendant de l'élevage ou dans les systèmes mixtes peut avoir des effets catastrophiques sur les moyens d'existence et sur la résilience de ces groupes de population.

L'expansion géographique de cette maladie ces dernières années suscite de vives préoccupations. Plusieurs initiatives ponctuelles de lutte contre la peste des petits ruminants sont en cours.

Contrairement aux efforts menés avec succès dans le cadre du Programme mondial d'éradication de la peste bovine (GREP), dirigé par la FAO, ces initiatives doivent réaliser l'objectif escompté d'éradication de la maladie sans l'appui d'un mécanisme de coordination. Un programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants, suivant pour l'essentiel le modèle du GREP, constituerait un cadre favorisant la cohérence des efforts fournis aux niveaux national et régional et assurerait une coordination efficace des activités aux niveaux régional et mondial. Sous réserve d'un financement adéquat, une campagne d'éradication menée sur une période de 15 ans aurait de fortes chances de réussir car, bien que les populations rurales ou des zones pastorales n'aient pas accès aux outils techniques nécessaires, ces derniers existent et une seule dose de vaccin suffit pour protéger les animaux à vie. Ce programme permettra de protéger les moyens d'existence de près d'un milliard de petits exploitants et de pasteurs extrêmement pauvres actuellement touchés ou menacés par cette maladie dévastatrice, dans plus de 70 pays. La reconnaissance officielle de l'éradication de la maladie dans les pays et des progrès réalisés à l'échelon mondial relèvera de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

¹ C 2011/REP, par. 64-65.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1110f

Suite que le Comité est invité à donner:

Le Comité souhaitera peut-être:

- a) approuver la mise en place et l'exécution par la FAO, en collaboration avec l'OIE, du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants et assurer les fonctions de secrétariat conjoint FAO-OIE du Programme en collaboration avec d'autres partenaires internationaux et régionaux, tels que l'Union africaine (UA), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).
- b) recommander aux États Membres de la FAO de fournir un appui au Programme et de prendre note de l'accent mis sur la nécessité d'un large éventail de partenariats aux niveaux national, régional et international.
- c) fournir des orientations concernant les rapports d'activité périodiques et leurs mises à jour élaborés à l'intention du Comité de l'agriculture.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Juan Lubroth

Chef du Service de la santé animale (vétérinaire en chef)

Tél.: +39-06 570 54184

I. Introduction

1. L'élevage joue un rôle majeur dans l'agriculture mondiale et représente, au plan mondial, 43 pour cent environ de la part moyenne de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB)². Il continuera de jouer un rôle essentiel dans les décennies à venir sous l'effet de la transformation de l'économie alimentaire mondiale et de la demande accrue de produits nutritifs de qualité d'origine animale (viande, œufs, produits laitiers). Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des revenus, de l'urbanisation et de la croissance démographique. Selon les estimations, les trois quarts des personnes extrêmement pauvres (moins de 1 USD par jour), soit 1,2 milliard de personnes dans le monde, vivent dans les zones rurales et tirent une partie importante de leur revenu de l'agriculture et/ou d'activités agricoles (Rapport sur le développement dans le monde 2008: l'agriculture au service du développement). On estime que l'élevage contribue aux moyens d'existence et au bien-être des trois quarts des personnes extrêmement pauvres. La bonne gouvernance et la prospérité de l'agriculture sont donc essentielles pour que la FAO progresse dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la nutrition et de la faim.

2. Dans les pays en développement, 25 pour cent environ des ménages ruraux élèvent des chèvres ou des moutons (petits ruminants); cette part peut atteindre 30 pour cent chez les pauvres. En revanche, si 20 pour cent des ménages ruraux élèvent du gros bétail, seuls 15 pour cent des ménages pauvres en possèdent. Les ovins et les caprins sont en effet moins chers et leur rythme de reproduction est assez élevé (renouvellement rapide du cheptel). De plus, leur élevage et leur suivi sanitaire requièrent peu d'investissement dans l'alimentation, l'abreuvement, la construction de bâtiments agricoles et d'autres équipements. L'espace nécessaire et les besoins d'entretien sont également minimes. Selon la FAO (2013), la population mondiale de petits ruminants dépasse deux milliards de têtes. L'Asie possède le plus important cheptel caprin (59,7 pour cent de la population mondiale), suivie de l'Afrique (33,8 pour cent). Ces régions possèdent à elles deux 93,5 pour cent du cheptel ovin et caprin mondial. Le cheptel des ménages pauvres est principalement constitué de chèvres et de moutons, qui présentent l'avantage de s'adapter à des conditions plus rudes que les autres espèces. Les chèvres ont notamment la particularité de pouvoir brouter divers types de végétation, qui suffisent à les alimenter correctement. Les ménages en tirent des denrées alimentaires de grande qualité, ainsi que des produits de première importance et à valeur ajoutée.

3. Conformément à sa vision d'un monde libéré de la faim, la Conférence de la FAO a adopté, à sa trente-septième session en 2011, la Déclaration d'éradication mondiale de la peste bovine (première maladie animale éradiquée et deuxième maladie éradiquée dans l'histoire après la variole, déclarée éradiquée par l'OMS en 1980), dans laquelle elle *«encourage la FAO à tirer le meilleur parti de la réussite de l'éradication de la peste bovine et à appliquer les enseignements tirés afin de prévenir d'autres maladies représentant une menace pour la sécurité alimentaire, la santé publique et la pérennité des systèmes agricoles et du développement rural»*. Le Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières de la FAO/OIE (2004) reconnaît que la PPR figure parmi les cinq maladies les plus préjudiciables en Afrique, en Asie et au Proche-Orient.

4. La PPR est une maladie très répandue, virulente et dévastatrice des petits ruminants. Elle a des incidences importantes sur l'économie, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, qui touchent particulièrement durement les communautés rurales et les groupes les plus démunis. Tirant parti du rôle de chef de file de la FAO dans l'éradication de la peste bovine, le Programme mondial d'éradication de la PPR s'inscrit dans la ligne du mandat, de la vision et du Cadre stratégique de la FAO.

² Rapport sur *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, 2009: Le point sur le bétail. Dans certains pays infectés ou menacés par la peste des petits ruminants, ce pourcentage peut dépasser les 85 pour cent.

II. Petits ruminants et moyens d'existence

5. Les petits ruminants jouent un rôle déterminant dans les moyens d'existence, la nutrition et la sécurité alimentaire de millions d'éleveurs, d'agriculteurs et de consommateurs. La viande et le lait des petits ruminants sont un élément important de l'alimentation quotidienne et de la sécurité alimentaire des ménages. Selon la FAO, la consommation de viande de mouton au Proche-Orient et en Afrique du Nord devrait augmenter de 1,287 million de tonnes entre 2000 et 2030; en pourcentage, la consommation a augmenté de 103 pour cent en 2000. La même année, le taux de consommation a augmenté de 58 pour cent en Asie de l'Est et de 115 pour cent en Asie du Sud. Dans les régions humides et subhumides, la vente de petits ruminants vivants et de leur lait représente jusqu'à 30 et 80 pour cent respectivement du revenu des ménages. Dans les zones arides et semi-arides, ce pourcentage varie de 17 à 58 pour cent et est plus élevé dans les régions sujettes aux sécheresses où les chèvres s'adaptent facilement, se reproduisent et continuent de produire du lait aux tout premiers stades du relèvement après la sécheresse et au-delà. La production ovine et caprine constitue une source d'alimentation et de revenu et répond à d'autres besoins familiaux (éducation, dot, rituels et fêtes; laine, fibre et cuir pour la fabrication de vêtements; et produits à valeur ajoutée). Ce sont le plus souvent les femmes qui s'occupent des chèvres et des moutons, qui sont ainsi une ressource importante de nature à favoriser leur autonomisation. Si les femmes jouent des rôles différents dans la production de petits ruminants selon les cultures, elles sont presque toujours responsables de la traite, de la fabrication et de la vente des produits laitiers, de l'approvisionnement en alimentation et en fourrage, ainsi que des soins aux agneaux et cabris nouveau-nés et aux animaux malades. La perte du cheptel de petits ruminants peut se traduire par une exclusion des femmes de la production animale et contraindre celles-ci à migrer vers les villes, où leurs conditions de vie seront selon toute attente caractérisées par la pauvreté périurbaine, le surpeuplement et la sédentarité.

6. Les petits éleveurs représentent environ 20 pour cent de la population mondiale. La production et la commercialisation de bétail sont importantes pour la subsistance de plus d'un milliard de personnes pauvres. Selon les estimations, 63 pour cent de la population d'Afrique subsaharienne, qui compte 821 millions d'âmes, habitent en milieu rural et vivent de l'élevage, principalement de petits ruminants et de volailles, activité qui assure leur sécurité alimentaire. En Inde, la part du secteur agricole dans le PIB est de 24 pour cent et l'élevage représente le quart de la valeur de la production agricole. Près de 72 pour cent de la population indienne vit dans les zones rurales et 75 pour cent des ménages ruraux dépendent de l'agriculture et d'activités connexes pour préserver des moyens d'existence déjà fragiles. La croissance de l'agriculture – et de la production animale durable – est ainsi essentielle à la subsistance de millions de petits exploitants, ménages ruraux pauvres et paysans sans terre. Ces communautés gèrent 75 pour cent du cheptel national et peuvent produire à moindre coût compte tenu que la main d'œuvre est suffisante. Au Bangladesh, environ 31 pour cent des ménages ruraux élèvent des chèvres.

7. Selon les projections de la FAO, la production de petits ruminants pourrait continuer d'exercer une influence positive sur la sécurité alimentaire, la santé des femmes et des enfants et le revenu des ménages dans les pays en développement. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, on prévoit une augmentation de la consommation mondiale de viande de mouton de 28 pour cent d'ici à 2030 (30 pour cent en Afrique subsaharienne et 45 pour cent en Asie du Sud). Il apparaît de manière de plus en plus évidente que l'élevage de chèvres peut être une activité rentable pour les ménages, si les animaux sont en bonne santé. Pour y parvenir, il convient d'adopter les techniques de construction d'abris disponibles, ainsi que des systèmes d'alimentation et d'abreuvement adéquats. Par ailleurs, les activités économiques à petite ou grande échelle, portant notamment sur le contrôle et la gestion des maladies animales, aideraient les petits éleveurs à sortir de la pauvreté. Dans ce contexte, l'apparition ou la présence de maladies à fort impact des petits ruminants et le coût élevé de ces maladies peuvent avoir des effets dévastateurs sur les conditions d'existence et la résilience de ces populations.

III. Impact économique de la peste des petits ruminants

8. La peste des petits ruminants est une maladie virale qui se manifeste par des signes cliniques et des pathologies comme l'entérite hémorragique, une insuffisance ou un collapsus pulmonaire ou encore une déshydratation rapide, toutes affections susceptibles d'être fatales à l'animal. Cette maladie fait l'objet d'une attention particulière en raison du rôle important que jouent les petits ruminants dans la sécurité alimentaire, la nutrition et les mécanismes d'adaptation destinés à renforcer la résilience. Avec un taux de mortalité de 10 à 100 pour cent dans les troupeaux sensibles et un taux de morbidité de 50 à 100 pour cent, elle peut entraîner d'énormes pertes. Les pertes dues à la morbidité comprennent une perte de poids, une baisse de la capacité de reproduction et une diminution de la production de lait. D'autres pertes sont liées au coût des mesures mises en œuvre pour maîtriser la maladie au niveau des ménages et au niveau national. La peste des petits ruminants est endémique en Afrique, au Proche-Orient et en Asie. Près de 70 pour cent du cheptel ovin et caprin mondial est menacé. L'existence d'autres maladies ovines et caprines, comportant des signes cliniques similaires (telles que la pleuropneumonie contagieuse caprine, l'ecthyma contagieux, la pasteurellose et la variole ovine et caprine) rendent le diagnostic exact de la PPR plus difficile.

9. Le taux de mortalité pouvant atteindre 90 pour cent des animaux affectés, les répercussions économiques et les pertes infligées par une épidémie de PPR peuvent être très importantes; pour les villageois et les communautés, les effets peuvent être catastrophiques sur le plan de la sécurité alimentaire, des moyens d'existence et de la disponibilité de produits de qualité. Une étude récente de la FAO (2010), menée dans deux régions de la République-Unie de Tanzanie (districts de Tandahimba et d'Ulanga) à la suite d'une épidémie a révélé que la valeur moyenne du cheptel ovin et caprin avait enregistré une baisse de 10 pour cent et que sa capacité de contribuer durablement à la subsistance des ménages avait diminué de 30 pour cent. Plus de la moitié des troupeaux de la zone étudiée avait contracté la maladie en l'espace de 12 mois et les ménages avaient perdu 72 pour cent de leur cheptel. La PPR a de multiples incidences, notamment au niveau de la taille et de la valeur des troupeaux, de leur contribution à la subsistance des ménages et de la perte de revenus potentiels. D'après les estimations, le revenu potentiel perdu à cause de la maladie était en moyenne de 233,60 USD et le manque à gagner total dû à la mortalité des animaux et à la perte de revenus s'établissait à 490,60 USD par ménage. La perte annuelle cumulée imputable à la PPR a été estimée à 67,9 millions d'USD. Lors de la première épidémie frappant le Kenya, les pertes de production dans le district du Turkana ont été estimées à 2,4 millions d'USD pour la période 2006-2008. Au Pakistan, la PPR entraînerait des pertes annuelles supérieures à 342 millions d'USD, auxquelles viennent s'ajouter les pertes liées à l'épuisement du patrimoine génétique résultant de la maladie. À la fin de l'année 2013, des foyers de PPR ont été détectés dans l'ouest de la Chine; en avril 2014, 22 des 34 provinces chinoises étaient touchées; la mortalité se chiffre par dizaines de milliers et le cheptel ovin et caprin menacé dans ces 22 provinces dépasse 216 millions de têtes.

10. Une étude de GALVMed³ menée en 2012 indique que, malgré les taux de croissance élevés enregistrés en Asie du Sud (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Népal et Sri Lanka), l'impact et le coût de foyers non maîtrisés de PPR sont considérables, tout comme le sont les gains potentiels lorsque la maladie est jugulée. Selon les estimations de cette étude, les pertes annuelles s'élevaient à 3 milliards d'USD, l'Inde étant le pays le plus touché (86 pour cent), suivie du Bangladesh (10 pour cent) et des autres pays (4 pour cent). Le contrôle de la PPR et des autres maladies des petits ruminants, telles que la fièvre aphteuse, permettra d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer les moyens d'existence et de faciliter le commerce interne et international des ovins et des caprins et de leurs produits.

³ Alliance mondiale pour les médicaments vétérinaires du bétail.

IV. Outils nécessaires et besoins à satisfaire pour éradiquer la PPR

11. Comme pour la peste bovine, une seule injection du vaccin contre la PPR protège les animaux à vie. En raison de l'étroite similitude entre le virus de la peste bovine et le virus de la PPR, de nombreux outils ayant contribué à l'éradication de la peste bovine ont été adaptés ou pourraient être adaptés à la lutte contre la PPR, à son élimination et à son éradication (techniques de diagnostic et vaccins efficaces, réseaux régionaux de santé animale en place et accords/partenariats globaux de nature mondiale ou régionale, tels que le Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières [GF-TAD]). Ces outils contribueront indubitablement à l'obtention de résultats rapides et positifs. Comme dans le cas de la peste bovine, plusieurs facteurs techniques jouent en faveur de l'éradication mondiale du virus de la PPR. Il s'agit notamment des facteurs ci-après: i) une seule souche du virus existe, d'où la nécessité d'un seul type de vaccin, ii) l'absence d'un état de porteur; iii) l'absence de réservoirs du virus en dehors des populations de petits ruminants; iv) l'existence d'un vaccin, dont la fabrication est relativement peu coûteuse, qui immunise à vie moyennant l'administration d'une seule dose; et v) l'existence de tests de diagnostic pour la surveillance sérologique des programmes de vaccination et la détection de la circulation du virus.

12. Au niveau national, un soutien politique et des engagements financiers plus fermes en faveur de la mise en œuvre de la stratégie d'éradication et de sa coordination font défaut. On sait, de par l'expérience en matière de lutte contre la peste bovine, que l'application des techniques appropriées, la communication, les partenariats public-privé, l'adoption d'approches nouvelles et novatrices de prestation de services aux communautés, l'appui financier et la volonté politique permettront d'éradiquer la PPR, sous réserve d'un effort mondial bien coordonné. Cet effort nécessite la participation active et le soutien des institutions et des organismes internationaux, régionaux et nationaux.

V. Proposition de Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants

13. Pour lancer une campagne efficace de lutte contre la PPR, il est nécessaire d'établir un dispositif mondial de coordination doté des ressources voulues, comme cela avait été fait dans le cadre de la Campagne pour l'éradication de la peste bovine (et des campagnes de l'OMS pour l'éradication de maladies humaines, telles que la variole, la poliomyélite et la dracunculose). Il est prévu d'établir un secrétariat pour le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants (PMEPPR) ainsi qu'un petit groupe de centres de gestion régionaux (cinq à sept) dans les régions les plus touchées.

14. L'objectif général du Programme est l'éradication mondiale de la PPR. Le cadre de préparation et la mise en œuvre de la stratégie d'éradication de la PPR s'organisent en trois phases, dont la durée pourra varier selon l'évolution du processus dans les régions et les pays: I) mise en place d'un environnement propice à la mise en œuvre du Programme au niveau national et à la coordination aux niveaux régional et mondial, II) utilisation ciblée des vaccins et contrôle de la qualité de la surveillance au niveau régional, et III) phase finale visant à garantir que la circulation du virus a cessé dans les élevages et les populations sauvages sensibles à la maladie, ou vérification de l'éradication de la PPR. Un délai de 15 ans est idéal pour éliminer la maladie clinique, mais la mise en œuvre de ce scénario dépend de la volonté politique, aux niveaux national et régional, d'investir les ressources nécessaires et de l'engagement des communautés, qui est essentiel.

15. Le Programme contribuerait au Cadre stratégique de la FAO et à la réalisation de ses cinq objectifs stratégiques i) en établissant un cadre propice à la réduction de la pauvreté et à la disponibilité de ressources alimentaires; ii) en fournissant un appui aux producteurs de façon à leur permettre de surmonter les obstacles à la production animale durable, à la croissance économique et à l'utilisation plus efficace des ressources naturelles; iii) en menant des campagnes de sensibilisation et d'éducation et en favorisant l'emploi rural afin de réduire la pauvreté et d'assurer le respect des normes internationales en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, et de promouvoir ainsi le commerce des animaux et de leurs produits; et iv) en renforçant la résilience des communautés agricoles.

16. Les autorités vétérinaires nationales de nombreux pays et certaines organisations régionales spécialisées souhaitent vivement participer à un programme mondial de lutte contre la PPR. Certains pays et régions ont entrepris un programme de lutte contre la PPR⁴, souvent avec les conseils et l'assistance de la FAO. L'Organisation a dirigé le processus de formulation de «feuilles de route» régionales pour l'Association sud-asiatique de coopération régionale (l'ASACR), la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) de l'Union africaine et le Centre panafricain de vaccins vétérinaires (PANVAC). Plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et du Proche-Orient s'efforcent d'enrayer la PPR par des campagnes de vaccination annuelles qui, toutefois, ne sont pas suffisamment bien ciblées, ni de portée assez large, pour avoir de bonnes chances de réussite⁵. Plusieurs partenaires et donateurs se sont également engagés dans la lutte contre la PPR. L'OIE a mis en place un système de vérification de l'état indemne de PPR. En mai 2014, 48 pays avaient été déclarés indemnes⁶.

17. Dans cette optique, la FAO et l'OIE, dans le cadre de leur initiative de Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (GF-TAD), ont proposé de créer le Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR. Début 2014, la FAO et l'OIE ont organisé une conférence électronique, réunissant plus de 300 participants, pour mobiliser le soutien nécessaire et définir les éléments d'une stratégie mondiale pour la maîtrise progressive de la PPR. L'idée d'un programme global de lutte contre la PPR portant également sur d'autres maladies importantes des petits ruminants a été largement soutenue car elle permet, à moindre coût, d'améliorer la santé des petits ruminants et les moyens d'existence des populations qui en dépendent. Le choix des maladies à prendre en compte devrait se faire au niveau régional ou national et les interventions convenues ne devraient en aucun cas interférer avec l'objectif principal du Programme, à savoir la maîtrise progressive de la PPR, au point de compromettre la possibilité d'éradiquer la maladie. Les participants ont confirmé que le Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR devrait surtout être un forum de consultation technique et de dialogue fonctionnant par l'intermédiaire de réseaux régionaux et sous-régionaux et rattaché à un secrétariat mondial assuré par la FAO. Les bases pour la création d'un programme mondial sont donc établies. Les initiatives ponctuelles engagées continuent toutefois d'être mises en œuvre sans bénéficier de l'appui d'un mécanisme de coordination qui faciliterait le suivi des progrès et la réalisation de l'objectif d'éradication de la maladie. S'inspirant du Programme mondial d'éradication de la peste bovine dans lequel la FAO a joué un rôle de chef de file, le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants entend combler ce manque.

VI. Gouvernance du Programme

18. Le Programme proposé sera guidé par un comité consultatif sur la peste des petits ruminants et la santé des petits ruminants, qui sera assisté par le secrétariat du PMEPPR (Secrétariat mondial). Ce comité sera chargé de fournir des orientations stratégiques et de superviser l'exécution du Programme. Il jouera également un rôle important de sensibilisation auprès des décideurs, des donateurs, des services vétérinaires nationaux et des éleveurs. Il sera composé de membres choisis au sein du Comité mondial ou des comités régionaux de l'initiative relative au Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (GF-TAD) de la FAO et de l'OIE, de la Division mixte FAO/AIEA, des centres de référence de la FAO et de l'OIE, et des instituts de recherche, et parmi les partenaires de financement et les fondations, et d'autres parties prenantes (telles que des organisations intergouvernementales régionales, des organisations non gouvernementales, etc.). Le Secrétariat sera

⁴ Chine, Inde, Liban, Pakistan, Somalie, Soudan et Turquie. Par l'intermédiaire de son Programme de coopération technique, la FAO aide actuellement plusieurs pays (Jordanie, Liban, Malawi, Mozambique, Pakistan, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Zambie, entre autres) à élaborer et mettre en œuvre leur plan stratégique national.

⁵ On estime que 5 à 20 pour cent des animaux menacés sont vaccinés tous les ans, ce qui est largement inférieur à l'objectif établi, à savoir entre 70 et 80 pour cent.

⁶ Ces campagnes de vaccination sont principalement menées dans des zones qui n'ont jamais été infectées, en Amérique et en Europe. Comme elle l'a fait pour la peste bovine, l'OIE a mis en place un processus accepté à l'échelle internationale afin que ce modèle soit suivi dans d'autres régions.

principalement chargé de l'orientation stratégique globale et de la coordination; il aura également pour fonction de mettre en place des méthodes, des outils, des directives, du matériel de formation et des réseaux de chercheurs et d'experts à l'appui de la mise en œuvre du Programme aux niveaux régional et national. Au niveau régional, les travaux seront menés par les bureaux décentralisés de la FAO, en partenariat avec les organisations régionales spécialisées et les organisations régionales de coopération économique (IBAR, IGAD, ASACR). Les normes de l'OIE seront respectées et les déclarations officielles de pays indemne seront vérifiées conformément au processus de l'OIE.

VII. Mise en œuvre du Programme

19. La mise en œuvre sera adaptée à chaque région de façon à tenir compte des particularités régionales. À l'échelle mondiale, le Programme sera coordonné par le Secrétariat conjoint FAO-OIE du Programme mondial d'éradication de la PPR, dans le Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières. De vastes campagnes régionales seront lancées par le biais des unités décentralisées de la FAO et d'institutions régionales (en Afrique, en Asie de l'Est, en Asie du Sud, dans le Caucase et au Proche-Orient). Au niveau national, les bureaux du représentant de la FAO faciliteront les échanges avec les autres bureaux pour aider les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre les plans stratégiques nationaux de lutte contre la PPR. D'autres partenaires pourront contribuer à la mise en œuvre du Programme en fonction de leurs compétences.

VIII. Mobilisation de ressources

20. La stratégie mondiale de lutte contre la PPR et le plan de mobilisation de ressources financières supplémentaires sont en cours d'élaboration et seront présentés lors d'une conférence internationale organisée conjointement avec l'OIE (prévue début 2015), qui aura pour but de mobiliser le soutien de la communauté internationale et des partenaires de financement afin de compléter le financement des activités de base assuré par la FAO.

IX. Indications que le Comité de l'agriculture est invité à donner

21. Compte tenu de ce qui précède, le Comité de l'agriculture est invité à examiner la nature, la portée générale et les modalités de mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants proposé, ainsi que les modalités d'appui au Secrétariat mondial.

22. Le Comité souhaitera peut-être:

- a) approuver la mise en place et l'exécution par la FAO, en collaboration avec l'OIE, du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants conformément à la structure de gouvernance proposée et assurer les fonctions de secrétariat conjoint FAO-OIE du Programme en collaboration avec d'autres partenaires internationaux et régionaux, tels que l'Union africaine (UA), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE);
- b) recommander aux États Membres de la FAO de fournir un appui au Programme et de prendre note de l'accent mis sur la nécessité d'un large éventail de partenariats aux niveaux national, régional et international;
- c) fournir des orientations concernant les rapports d'activité périodiques et leurs mises à jour élaborés à l'intention du Comité de l'agriculture.